

CORRIGÉ

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

Épreuve : activités professionnelles de synthèse

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.

Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

Ce document ne constitue donc pas un modèle.

Barème global : sur 100 points

NOTA : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement a minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous.

DOSSIER 1 : - Protocole d'accord pré-électoral. - Convocation des délégués syndicaux.	17 points 20 points	37 points
DOSSIER 2 : - Base de données relationnelles – requête.	13 points	13 points
DOSSIER 3 : - Conception d'un imprimé (élections des délégués du personnel).	20 points	20 points
DOSSIER 4 : - Contrôle d'une l'indemnité de licenciement.	10 points	10 points
DOSSIER 5 : - État de rapprochement - Comptabilisation d'opérations courantes de factures	20 points	20 points
	100 points	100 points

Évaluation sur 17 points

LIMODIS
PROTOCOLE D'ACCORD
Pour les élections des délégués du personnel

Barème	
	Les élections seront organisées dans le cadre des dispositions légales, selon les modalités suivantes :
	Article premier – Nombre et répartition des sièges
1 pt	L'effectif à prendre en compte est de 31 Salariés.
½ pt	Cet effectif se compose, suivant les catégories professionnelles, de :
½ pt	21 Employés,
½ pt	7 Agents de maîtrise,
½ pt	3 Cadres.
1 pt	Soit : un total de 21 Salariés appartenant au 1 ^{er} collège (employés). un total de 10 Salariés appartenant au 2 ^e collège (agents de maîtrise et cadres).
½ pt et ½ pt	En conséquence, la répartition des sièges entre les deux collèges est ainsi convenue :
½ pt et ½ pt	1 ^{er} collège : 1 titulaire(s) et 1 suppléant(s) 2 ^e collège : 1 titulaire(s) et 1 suppléant(s).
	Article 2 - Date et lieu de scrutin
1 pt	Le premier tour de scrutin est fixé pour l'ensemble des collèges au <u>15 mai 2001</u> et le
1 pt	second tour éventuel au <u>31 mai 2001</u> . Les scrutins se dérouleront de 9 heures à 12 heures, dans la salle de réunion.
	Article 3 - Listes électorales
1 pt	Les listes électorales établies par la direction, pour chaque collège, seront affichées sur les panneaux réservés à cet effet, le <u>25 avril 2001</u> .
	Article 4 - Listes des candidats
2 pts et 2 pts	Pour des raisons d'ordre matériel, tenant à l'organisation du vote par correspondance, les dates limites de dépôt de candidatures sont fixées pour le premier tour au <u>03 mai 2001</u> à 16 heures et pour le second tour au <u>18 mai 2001</u> à 16 heures. Les listes de candidats, établies par collège en distinguant titulaires et suppléants, seront déposées contre récépissé à Madame REYNAUD. Elles seront affichées sur les panneaux dès le lendemain de la date limite de dépôt.
	Article 5 - Propagande électorale
2 pts	Au premier tour, les organisations syndicales pourront remettre à Mme REYNAUD, leurs tracts électoraux – consistant chacun en un feuille 21 x 29,7 – jusqu'au <u>04 mai 2001</u> pour qu'ils soient joints aux bulletins et enveloppes envoyés aux salariés votant par correspondance.
2 pts	De même, au second tour les candidats pourront remettre leurs tracts électoraux jusqu'au <u>21 mai 2001</u> .
	...

CORRIGÉ

DOSSIER 1 – 2 2^{ème} travail

Convocation des délégués syndicaux / 20 points

Fond (idées)

- 1 - Date : 3 avril 2001
- 1 - Destinataire Mmes et MM les délégués
des syndicats CFDT – FO et CGC } Accepter une convocation
nominative
- 1 - Objet : Organisation des élections
des délégués du personnel
- 1 - Signataire 0,5 Le Directeur Général,
0,5 J. CARIAUD
- 1 - Annoncer la réunion.
- 1 - Indiquer le jour, l'heure et le lieu.
- 2 - Préciser l'ordre du jour de la réunion.
- 1 - Rappeler que la présence est indispensable.
- 1 - Demander de se faire remplacer par le suppléant en cas d'empêchement.
- 1 - Copie à M. MARTIN

RÉDACTION

Satisfaisant 4 pts
Acceptable 2 pts
Insuffisant 0 pt

ORTHOGRAPHE

0 faute → 3 pts
1 à 3 fautes → 2 pts
4 fautes et + → 0 pt

ESTHÉTIQUE

Satisfaisant 2 pts
Insuffisant 0 pt

CORRIGÉ

DOSSIER 1

2^e travail

Limoges, le 3 avril 2001

Mesdames et Messieurs les délégués
des syndicats CFDT – FO et CGC } ou convocation
nominative

Objet :
Organisation des élections des délégués
du personnel

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir noter qu'une réunion des délégués syndicaux aura lieu le :

**Jeudi 12 avril 2001 - à 10 heures
en salle de réunion**

Cette réunion a pour but de fixer, par voie d'accord, les modalités des prochaines élections des délégués du personnel dans notre entreprise.

Votre présence est indispensable. En cas d'empêchement de votre part, veuillez demander à votre suppléant de vous remplacer.

Le Directeur général,
J. CARAUD

COPIE à Monsieur Jean MARTIN – PDG.

Sur 13 points

PRÉPARATION DES LISTES ÉLECTORALES
Tableau d'analyse des requêtes à compléter
concernant les électeurs du 2^{ème} collège (cadres et agents de maîtrise)

Table(s)	Critère de jointure	Champs à sélectionner	Critères de sélection
2 SALARIÉS	1 CODESERV	NOM 0,5	
		PRÉNOM 0,5	
		ADRESSE 0,5	
		CP 0,5	
		VILLE 0,5	
		DATENAIS 0,5	
		LIEUNAIS 0,5	
		CATÉGORIE 0,5	Cadre ou Agent de maîtrise 1
		ENTRE LE 0,5	<15/02/01* 1
2 SERVICES	1 CODESERV	SERVICE 0,5	

* accepter < # 15/02/01 #

IMPORTANT : Les conditions d'électorat doivent être respectées. Cependant, il est inutile de faire une sélection sur l'âge des salariés car ils ont tous plus de 16 ans. La date de référence pour calculer l'ancienneté dans l'entreprise est celle de l'élection.

- Négliger la syntaxe

CORRIGÉ DOSSIER 3

20 points

Résultat des élections des délégués du personnel.

1 pt

Collège ouvriers

2 pts

Élection du

2 pts

Inscrits :

Votants :

Exprimés :

Blancs : } 10 pts
Nuls : } (2 pts par
rubrique)

Répartition des suffrages exprimés

listes	3 points	nombre	1 point	%	1 point
C.F.D.T. F.O.	Admettre que le nom des syndicats n'apparaisse pas				

Admettre toute présentation cohérente

CORRIGÉ

DOSSIER 4

10 points

2 pts Mlle BARRIÈRE a effectivement raison de contester le montant de l'indemnité de licenciement elle est bien de 3 060 F au lieu de 2 880 F sur la fiche de salaire.

Les éléments à prendre en compte sont :

2 pts - le salaire brut moyen des 3 derniers mois : 7 200 F

1 pt - 1 / 10^e :

3 pts - années de service : 1997 → 11 mois
1998 – 1999 – 2000 → 36 mois
2001 → 4 mois

51 mois }
soit 4 ans 3 mois }
⇒ 4,25 années } *La durée doit être justifiée.*

2 pts donc : $7\,200 \text{ F} \times \frac{10}{100} \times 4,25 = 3\,060 \text{ F}.$

CORRIGÉ

DOSSIER 5

14 points

Correction Dossier État de rapprochement

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DES COMPTES AU 15/06/01							
Banque populaire du Centre N° de compte : 49055012625							
512100 Banque dans nos livres				Relevé de compte à la BANQUE			
Date	Libellé	Débit	Crédit	Date	Libellé	Débit	Crédit
15/06	Solde débiteur avt rapp.	55765,76	1	15/6	Solde créditeur avt rapp.	1	66260,60
01/06	Virement DUMAZ	3872,80	1	11/06	Chq N°1141469 à GALLET	3174,90	1
07/06	Virement BATAILLON	2794,78	1	11/06	Chq N°1141470 à ROMAIN	1925,30	1
11/06	Prélèvement France Télécom		1672,00 1	14/6	Traite n° 78	2000,00	1
12/06	Virement TAILLEZ	2500,00	1	15/06	Remise de chèques de TILLEZ	1	4100,94
	Solde débiteur après concordance		1 63261,34		Solde créditeur après rapprochement	63261,34	1
		64933,34	64933,04			70361,54	70361,54
			1				1

Barème

- 1 point par somme inscrite dans l'état de rapprochement ;
- les points des totaux et des soldes ne seront attribués au candidat que si les montants sont identiques à ceux du corrigé afin de pénaliser toute somme supplémentaire omission.

